



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2017

Soixante-douzième session  
Point 65 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 novembre 2017

[sans renvoi à une grande commission ([A/72/L.4](#) et [A/72/L.4/Add.1](#))]

### 72/7. Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

*L'Assemblée générale,*

*Guidée* par la Charte des Nations Unies,

*Rappelant* l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité sur la création d'un Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive à Achgabat<sup>1</sup>,

*Se félicitant* de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adhésion des pays d'Asie centrale à l'Organisation des Nations Unies, réaffirmant le rôle unique que cette dernière joue dans le système des relations internationales et préconisant la tenue d'un dialogue politique axé sur l'action collective visant à relever les défis communs et l'instauration d'une coopération économique et sociale entre les pays de la région,

*Notant* que le mois de décembre 2017 marque le dixième anniversaire de la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et faisant fond sur son expérience,

*Réaffirmant* l'importance de la diplomatie préventive, qui est un moyen de soutenir les efforts que l'Organisation fait pour favoriser le règlement pacifique des différends et, dans ce contexte, saluant le rôle que le Centre joue, conformément à son mandat et dans le cadre d'une coopération régionale accrue, en aidant les États d'Asie centrale à faire face aux menaces transnationales pesant sur la paix et en contribuant au développement durable de la région,

*Consciente* de l'importance que revêt la création d'un environnement le plus stable et le plus sûr possible en Asie centrale, et de le préserver, ce qui aidera les pays de la région à réaliser leur aspiration à établir en Asie centrale une zone de paix, de sécurité, de coopération et de développement qui serve de modèle, tout en

<sup>1</sup> Voir [S/2007/279](#) et [S/2007/280](#).



tenant compte des enseignements tirés de la coopération régionale, ainsi que de l'assistance fournie par la communauté internationale, représentée par l'Organisation,

*Notant* que le Centre s'attache tout particulièrement à appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent, qui fait le lit du terrorisme, afin de mettre en œuvre de manière intégrée et équilibrée tous les piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies<sup>2</sup> dans la région,

*Rappelant* la Déclaration d'Achgabat issue du dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale<sup>3</sup>, adoptée le 13 juin 2017,

*Soulignant* la nécessité de lutter contre la production et le trafic de drogues illicites dans la région et louant l'action menée par le Centre à cet égard, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie centrale situé à Tachkent, et avec le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs situé à Almaty (Kazakhstan),

*Saluant* les liens de collaboration étroits qui unissent le Centre et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix, dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix,

*Notant avec satisfaction* que les pays d'Asie centrale sont disposés à faire des efforts pour parvenir à des accords mutuellement avantageux sur l'utilisation intégrée des ressources en eau et en énergie dans la région,

1. *Encourage* le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale à continuer d'entretenir le dialogue sur les questions relevant de la diplomatie préventive avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;

2. *Se félicite* du concours que le Centre apporte à la mise en œuvre des initiatives des pays d'Asie centrale en faveur d'une région stable, pacifique et prospère;

3. *Encourage* le Centre à continuer de coopérer étroitement avec les gouvernements de la région pour rendre celle-ci plus à même de surmonter les obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable, en s'appuyant sur la diplomatie préventive et le dialogue.

*55<sup>e</sup> séance plénière  
17 novembre 2017*

---

<sup>2</sup> Résolution 60/288.

<sup>3</sup> A/71/982-S/2017/600, annexe.